Ministère
de la Justice

Majeur sous tutelle, j'ai le droit de voter

Justice 2022
La justice change pour vous

Je dois d'abord m'inscrire sur les listes électorales de ma commune, par internet, par courrier, ou en me rendant dans ma mairie.

Le jour du vote, je peux voter moi-même ou donner une procuration.

Pour voter aux élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, je dois m'inscrire avant le 16 mai à minuit, en fournissant une copie de mon jugement de tutelle.

Retrouvez-nous sur :
justice.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

© Ministère de la Justice SG/DICOM - Impression CIN - 2019